

Plan de cours

DEP Soudage-assemblage

5382

Compétence 4 : Calculs liés au soudage et à l'assemblage

Code : 304692

Durée : 30 heures

Énoncé de la compétence :

Effectuer des calculs liés au soudage et à l'assemblage

Éléments de la compétence :

Éléments de la compétence

Critères de performance

1. Choisir les calculs à effectuer.
 - Choix approprié des formules.
 - Détermination juste de l'ordre des opérations.
2. Convertir des unités de mesure.
 - Utilisation appropriée des tableaux de conversion.
 - Conversion exacte des unités.
3. Calculer des longueurs, des surfaces et des volumes.
 - Calcul exact :
 - De la longueur, de la surface et du volume de pièces;
 - Du volume de gaz
 - Prise en considération de la pente et de l'angle.
4. Calculer la position de formes géométriques.
 - Calcul exact de la position de formes géométriques.
 - Prise en considération de la pente et de l'angle.
5. Calculer le coût de matières premières.
 - Calcul exact du coût avec taxes pour :
 - Un poids donné;
 - Une mesure linéaire donnée;
 - Une surface donnée.



Ces formations sont disponibles (à moins d'avis contraire) en respectant les conditions de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0](#).

Auteur : Jonathan Brouillette, CSS Rivière-du-Nord

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence :

- Choix pertinent de l'information nécessaire aux calculs.
- Application correcte des formules de calcul.

Méthodes et activités pédagogiques :

- Théories en ligne et manuscrite, exercices individuels en classe.

Matériel et équipement obligatoires :

- Guide d'apprentissage, notes de cours, feuilles de formules, calculatrice.

Évaluations en aide à l'apprentissage :

Les formatifs seront administrées en cours d'apprentissage afin de vérifier la maîtrise des savoirs acquis et le niveau de développement de la compétence. L'élève qui n'aura pas atteint le niveau de performance attendu lors de ces formatifs devra effectuer des activités de récupération avant d'être admis à l'évaluation aux fins de la sanction.

Il est à noter que seule l'évaluation de sanction sert à déterminer le résultat de l'évaluation définitive de la compétence. Les formatifs effectuées pendant la formation pour aider l'apprentissage ne sont pas comptabilisées dans le résultat final de la compétence.

Évaluation aux fins de la sanction :

- **Condition d'admission :** Avoir complété les formatifs obligatoires :
- **Type d'épreuve :** Théorique, en classe
- **Durée de l'épreuve :** 2 heures
- **Seuil de réussite :** 80 points sur 100

Modalités de reprise :

Lors d'un échec à l'évaluation de sanction ou du non respect des conditions d'admission à l'évaluation de sanction, un plan personnalisé de récupération devra être déterminé par l'élève et l'enseignant. Ce plan devra inclure les activités d'apprentissage obligatoires, les dates de réalisation ainsi que la date prévue pour la reprise de l'évaluation.



Ces formations sont disponibles (à moins d'avis contraire) en respectant les conditions de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

2

Auteur : Jonathan Brouillette, CSS Rivière-du-Nord